



AAPPMA « LE THAURION » BOURGANEUF

ETANG DE ROCHAT – REGLEMENT INTERIEUR

Art 1 : Dates d'ouverture de l'étang et horaires de pêche :

L'étang de Rochet est ouvert du 1^{er} janvier au 31 décembre

Les horaires de pêche sont les suivants : Matin 7h – 13h

Après-midi 13h – 19h 30

Art 2 : Modes de pêche :

La pêche est autorisée à deux cannes avec esches naturelles (asticots et autres larves de diptères autorisés) et pêche à la mouche.

La pêche aux leurres artificiels, leurres souples, poissons nageurs, aux vifs est **INTERDITE**.

L'amorçage est autorisé dans la mesure du raisonnable

Art 3 : Nombre et taille de captures :

Le nombre de captures est limité à 6 Truites par jour et par pêcheur, taille minimale de 23cm.

Art 4 : Autres :

Prix des Cartes :

½ Journée 4.50€ (7 h – 13 h ou 13 h – 19 h 30)

Journée 8€ (7 h – 19 h30)

Cartes en Vente , chez :

OFFICE DU TOURISME de BOURGANEUF

Bar tabac CATHY, 11 rue de Verdun, Bourganeuf

Bar le Marigny, 34 rue de Verdun, Bourganeuf